

La vie de ma commune



Au sommaire :

Pages 2 :

Appel aux dons !

Le recensement : 2022

Pages 3 :

Ailly : active et sportive !

Page 4 :

Le complexe tennistique

Page 5 :

Aménagements sécuritaires

Page 5 :

Aménagements sécuritaires
(suite)

Page 7 :

Pour la sécurité de tous !

Villes et villages fleuris, point
d'étape

Page 8 :

Associations et culture :
Hier et demain

Page 9 :

Bilan - Le Marché d'Automne
Un Marché de Noël illuminé

Page 10 :

Les logements collectifs

Page 10 :

Les logements collectifs (suite)
Un projet de travaux ?

Page 12 :

Evolutions du site internet

Page 13 :

Conseil Municipal des Jeunes

Page 14 :

Conseil Municipal des Jeunes
(suite)

Page 15 :

Agenda

Page 16 :

Etat Civil



Décorations de Noël réalisées par l'équipe
technique municipale

Edito

Mesdames, Messieurs,

Mon ambition pour Ailly, c'est que, tous ensemble, nous y vivions bien, que les enfants s'y épanouissent et qu'Ailly soit une commune bienveillante où chacun trouve sa place.

Pour y parvenir, j'ai fixé avec les élus de la majorité, notre feuille de route pour l'ensemble du mandat 2020-2026.

Elle s'articule autour des propositions qui vous ont été présentées lors de la campagne des élections municipales 2020, et qui sont, aujourd'hui, devenus nos engagements.

Depuis un an, malgré la crise de la COVID-19, nous nous sommes mobilisés pour travailler à leur réalisation.

Pour cela, nous avons lancé plusieurs études pour la requalification et l'extension des installations du stade municipal, la réalisation d'un grand complexe dédié au tennis, la modernisation des sanitaires du plan d'eau, l'installation de city-stades dans différents quartiers de notre commune, les aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité routière dans Ailly, l'entretien de notre patrimoine bâti, l'amélioration de notre cadre de vie, le développement de nouveaux programmes de logements locatifs ...

Ce sont tous ces projets essentiels pour l'avenir de notre commune, qui vous sont présentés dans cette lettre d'information.

*Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin
d'année avec vos proches.*

Le Maire

Pierre DURAND





Commission action sociale,
santé, solidarité, handicap et
seniors

Action Sociale

Appel aux dons !

Favoriser le financement de futures actions !

Afin de contribuer au financement de futures actions du CCAS, notamment pour les jeunes de la commune, les membres du CCAS ont rejoint un programme de recyclage des capsules NESCAFÉ® Dolce Gusto® déjà en place dans la commune depuis quelques années.

Le principe est simple, nous récoltons les capsules et les envoyons dans un centre de recyclage spécifique pour qu'elles soient 100% recyclées. En effet, les matières sont séparées soit mécaniquement, soit manuellement : le reste de café des capsules est composté alors que les matières plastiques sont broyées et extrudées en granulés, en fines plaques ou alors moulées par injection plastique pour servir à la fabrication de produits d'usage courant comme par exemple des bancs urbains, ou comme en matière première. Les capsules usagées connaissent ainsi une seconde vie.

En contrepartie, nous récoltons des points qui se transforment en euros (1 point = 1 centime). Il faut savoir que les points ne sont attribués que si le colis envoyé atteint le poids minimum de 30 kilogrammes.



Les capsules acceptées par le programme sont toutes de la marque NESCAFÉ® Dolce Gusto® et celles qui sont compatibles aux machines NESCAFÉ® Dolce Gusto®.

Elles sont à déposer dans le point de collecte publique qui se situe chez la Fleuriste Céline L'Amayrill Céline. Avant de les déposer, veuillez vous assurer qu'elles sont vidées de leur liquide. Pour ce faire, veuillez presser et agiter votre capsule (refroidie) au-dessus d'un lavabo pendant environ 10 secondes.

Avec nous, contribuez au recyclage de ces capsules et soutenons, ensemble, le financement d'actions futures du CCAS à destination des jeunes !

Vous pouvez aussi soutenir les Actions du CCAS de la commune d'Ailly-sur-Noye par des dons.

Quelques exemples d'utilisation des dons

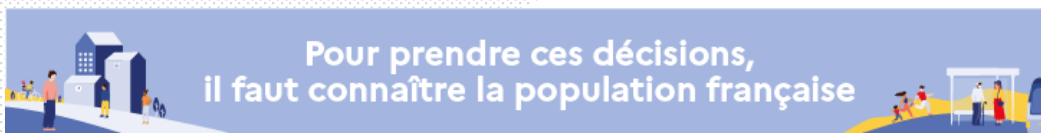
- **Aide en cas d'accidents de la vie** : Une séparation, un décès ou une perte d'emploi peuvent considérablement déstabiliser le budget d'une famille. Aussi, le CCAS soutient ces familles par des bons alimentaires et/ou une aide financière ponctuelle.
- **Aide au chauffage** : Du bois est proposé aux familles en difficulté contre une participation symbolique permettant d'alléger les frais de chauffage.
- **En projet : une sortie à destination des enfants et adolescents de la commune qui ne partent pas en vacances** : Le CCAS souhaite proposer cet été une sortie aux enfants et adolescents de la commune qui ne partent pas en vacances. Nous pourrions aussi proposer des aides aux projets de séjours d'été pour les adolescents.

A noter : Le montant de votre don doit être réglé par chèque à l'ordre du Trésor public (adresse de la Mairie)

Le don d'un particulier ouvre aussi **droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant** dans une limite globale de **20% du revenu imposable**.

Pour les entreprises, en tant que **mécénat social**, les dons effectués aux CCAS, en **espèces ou en nature**, sont **déductibles des impôts** sur les **bénéfices des sociétés**, à hauteur de **60%** du montant des versements.

Recensement de la population : 2022



Le recensement de la population de la commune d'Ailly-sur-Noye aura lieu en 2022. Il est essentiel et important car les données récoltées permettront de mieux connaître les besoins des Aillysiens et Aillysiennes (logements, transports, école, équipements sportifs, établissements de santé ...) et ainsi de déterminer le budget de la commune.

Le recensement est encore plus simple !

Désormais, il peut s'effectuer via le site internet. Pour cela, votre mairie vous transmettra des codes d'accès à partir du 20 janvier 2022.



Commission des sports

Ailly : active et sportive !

Faire d'Ailly-sur-Noye une ville active et sportive.

Il n'est pas rare d'entendre dire que les associations contribuent au dynamisme et au rayonnement de leur commune. Désireuse de s'inscrire dans cette voie, votre nouvelle équipe municipale s'est engagée sur la durée de son mandat à être présente au côté de ses associations pour les aider à se développer.

En matière d'équipements sportifs, la livraison en 2009 du complexe sportif – espace Pierre Normand a permis aux associations de sports d'intérieur de trouver des conditions optimales de pratique de sorte à assurer leur plein essor. Il en a été de même pour le Moto Cross Municipal quelques années auparavant avec l'homologation du terrain de la vallée d'Égoulet.

Ne restait dès lors plus qu'à satisfaire aux attentes des associations de sport d'extérieur utilisatrices des installations sportives du stade municipal.

Un choix assumé : celui d'une ouverture du stade à un public plus diversifié.

Après avoir fait le constat que les résultats sportifs et la capacité d'une association à se développer sont étroitement liés à la qualité des équipements mis à sa disposition, vos élus ont décidé d'opter pour une requalification en profondeur du stade municipal, tant ses installations étaient vieillissantes, désuètes voire dangereuses.

Validé par ses futurs utilisateurs, ce projet dont la réalisation s'étalera dans le temps (4 phases) comprendra à terme deux terrains de football avec son ensemble tribune / vestiaires / club house, un gymnase communal entièrement rénové, un city stade avec sa piste d'athlétisme et de sprint, des terrains de pétanque remaniés, des espaces de loisirs et de détente, des places de stationnement en quantité suffisante, ...

Ce nouveau lieu de vie a été pensé pour répondre aux doubles objectifs d'une plus grande mutualisation des équipements du stade municipal mais aussi d'une fréquentation par un public plus nombreux et plus diversifié : sportifs, élèves des écoles primaires et du collège, enfants fréquentant les centres aérés, familles et habitants d'Ailly-sur-Noye et des communes extérieures, ... **Une volonté : Renforcer la vocation intergénérationnelle du plan d'eau et de ses abords.**

Très vite, la contrainte liée au foncier exigüe du stade municipal s'est révélée être en fait une opportunité que la commune a immédiatement su saisir.

La décision a été prise de transférer aux abords du plan d'eau la totalité des installations tennistiques du stade municipal. Nouvel équipement « satellite » gravitant autour du plan d'eau à l'image de ses homologues de la crèche, du relais assistantes maternelles, du complexe sportif et culturel - espace Pierre Normand, de la station de trail et du tout nouveau city stade, du théâtre de verdure, de la résidence des Til-leuls, ... il est amené à conforter plus encore le statut de pôle intergénérationnel à cet espace de plus de 10 ha en capacité d'accueillir un public âgé de 7 à 77 ans.



Projet : façade du stade



Projet : arrière du stade



Un complexe tennistique

A l'architecture moderne, **ce complexe dédié à la pratique du tennis** a été réfléchi pour s'intégrer parfaitement dans son environnement proche et répondre aux attentes formulées de longue date par les représentants du Tennis Club Municipal à la recherche de conditions décentes à la pratique de leur activité.

La prudence étant de mise en matière de gestion des deniers publics, l'aménagement des deux courts couverts de tennis, des vestiaires et club house attenants, des trois courts de tennis extérieurs éclairés, du terrain de paddle, des aménagements paysagers et des voiries et stationnements sera là encore réalisé en plusieurs phases et étalé sur la durée du mandat.

La commune et ses associations engagées dans un projet « gagnant – gagnant »

Si les attentes des associations de la Fraternelle d'Ailly-sur-Noye et du Tennis Club Municipal sont grandes, il en va de même pour la commune. En s'engageant dans ces projets, la municipalité affirme son choix de plus d'équité en donnant à tous les acteurs associatifs « sportifs » de son territoire la même chance de réussir à se développer mais aussi de performer.

Les conditions qui seront prochainement réunies devront permettre à ces deux associations sportives d'être plus compétitives et de s'élever dans la hiérarchie de leur sport respectif.

Dès lors, faire d'Ailly sur Noye « une ville active et sportive » connue et reconnue par ses pairs ne sera plus un rêve mais bien une réalité.



Vue d'ensemble du complexe tennistique





Aménagements sécuritaires

Depuis des années, le sujet de la vitesse excessive fait débat au sein de notre commune.

Les Aillysiens, aujourd'hui comme hier, s'expriment régulièrement sur l'insécurité liée au non-respect des dispositions du code de la route.

Conscient que beaucoup a été dit mais que peu de choses ont jusqu'à présent été faites, vos élus ont décidé de pleinement se saisir de ce dossier pour agir au plus vite.

L'année 2021 a permis de définir et chiffrer les aménagements devant être mis en œuvre pour lutter contre ce fléau de la vitesse.

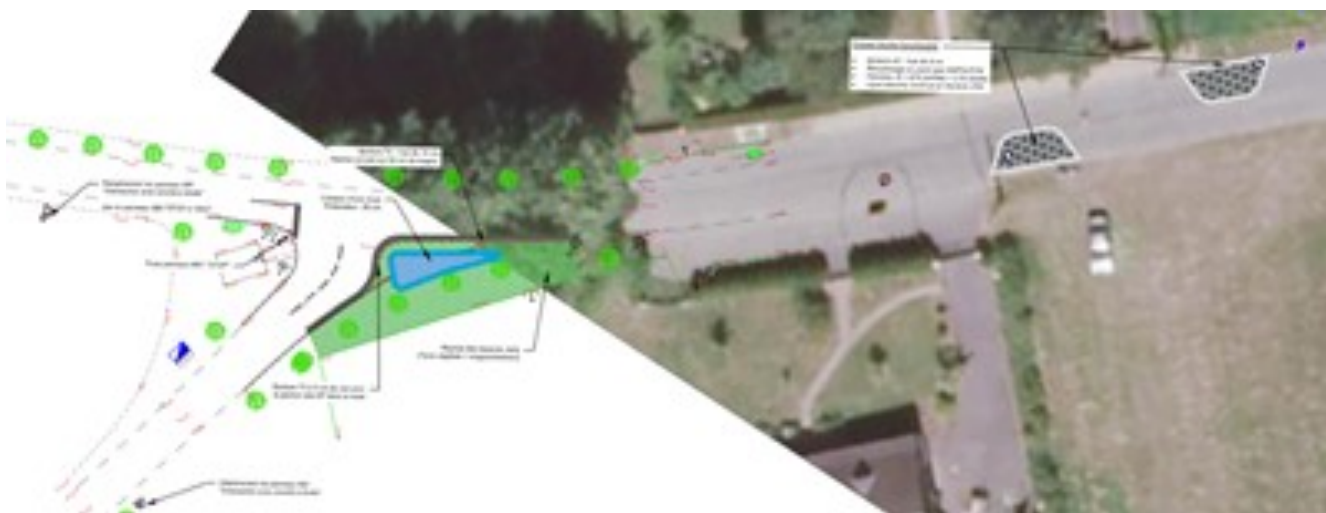
Ce travail réalisé de concert avec les services de la sécurité routière du Conseil Départemental de la Somme a permis de traiter l'entrée de ville de Merville depuis Louvrechy et celles d'Ailly-sur-Noye / Berny en venant de Boves, Jumel, Moreuil, Louvrechy, Chirmont, Chaussoy-Epagny et des problématiques plus spécifiques comme la traversée de Berny, les arrêts scolaires de la rue Sadi Carnot et de la route de Berny, le réaménagement de la rue de la République et enfin l'optimisation du stationnement rue Léon Gambetta.

Ces études étant réalisées, les aménagements sécuritaires à réaliser étant connus, il appartient dorénavant à la nouvelle municipalité de planifier les travaux correspondants sur la durée du mandat, de sorte à pouvoir budgétairement les absorber sans mettre en péril les finances de la commune.

Sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, l'année 2022 devrait être celle du passage à l'acte. Elle permettrait alors de traiter par la réalisation des aménagements illustrés ci-dessous les premières entrées de ville et autres problématiques spécifiques.

Une programmation annuelle suivra avec pour objectif de réussir à traiter, pour la fin de mandat, l'ensemble des points névralgiques identifiés sur la commune.

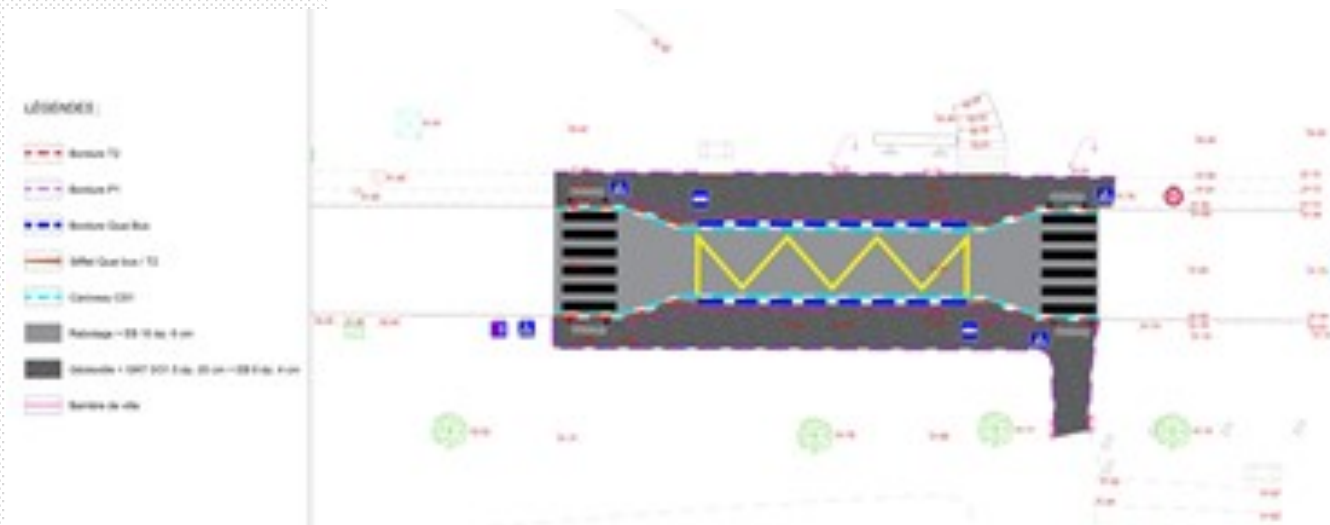
Aménagement à l'entrée de Merville-au-bois :



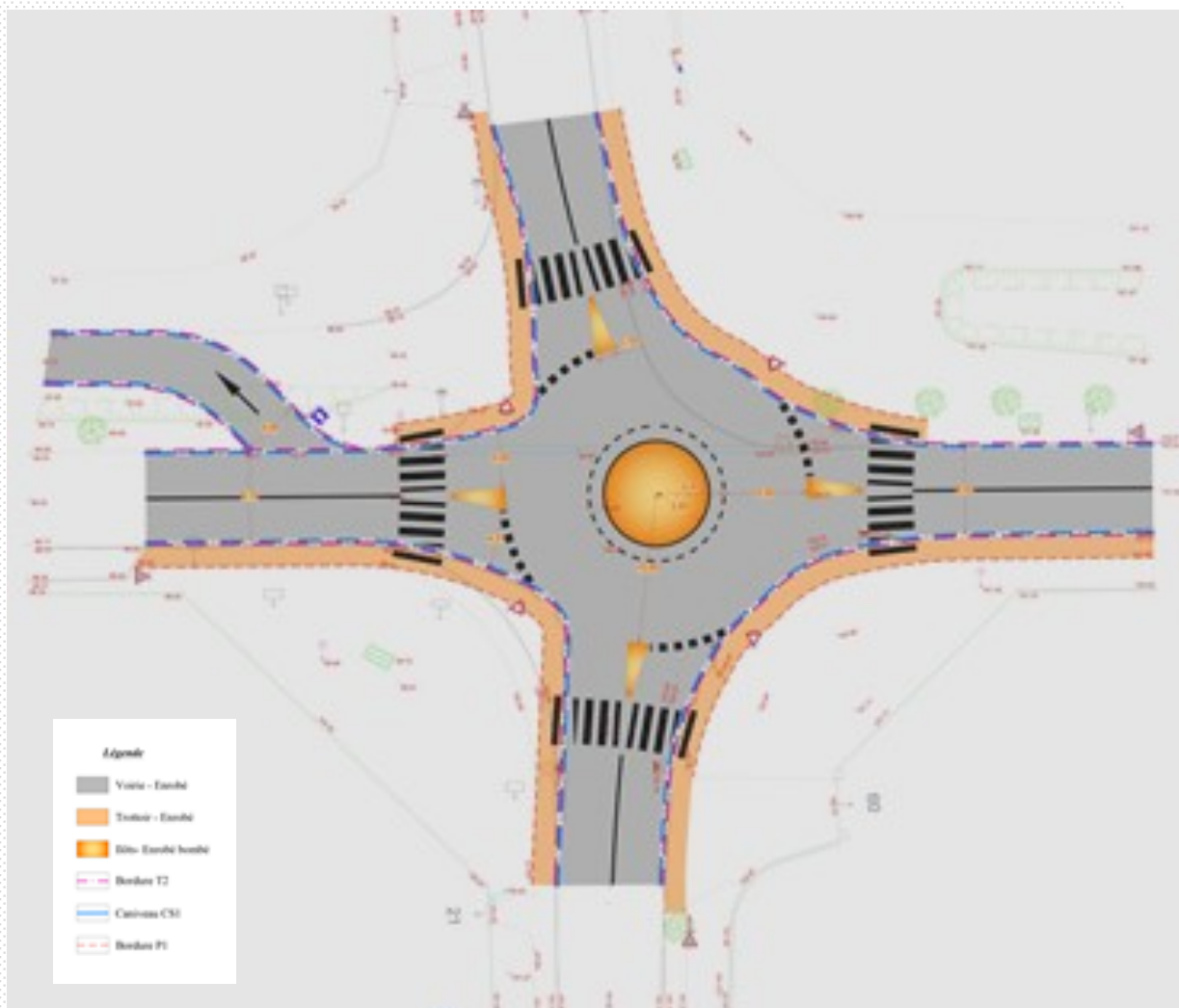


Aménagements sécuritaires (suite)

Aménagement Rue de Berny :



Aménagement Rue de Moreuil :





La commune est consciente que **la sécurité de tous relève d'un bon partage du domaine public** entre les piétons et les automobilistes. Des marquages de parking ont été refait dans la rue Pellieux sur des zones où la largeur réglementaire le permettait, afin que les piétons puissent emprunter les trottoirs sans que ceux-ci ne soient utilisés en zone de stationnement.

Une rencontre avec les habitants de l'avenue de Picardie a été organisée le 18 septembre 2021 pour présenter le projet de stationnement à cheval sur les trottoirs et les voies de circulation tout en respectant les largeurs réglementaires de la voirie et des trottoirs empruntés par les piétons.

Le marquage a été réalisé par les agents des services techniques de la commune.



Villes et Villages fleuris, point d'étape

La municipalité s'est engagée en 2021 dans une démarche sur le fleurissement, avec la motivation des agents des services techniques de la commune.

La commune s'est inscrite en janvier 2021 au palmarès départemental "Villes et Villages fleuris" de la Somme, suite à cette inscription une visite du jury a eu lieu en juillet 2021. Des commentaires positifs ont été émis par les membres de ce dernier, ainsi que des pistes d'amélioration.

Le résultat reçu en octobre classe la commune au **"2ème prix d'honneur de fleurissement"**.

L'étape suivante restera à obtenir le prix de fleurissement pour 2022, la première fleur pour 2023.

Un concours de maisons fleuries est également à l'étude pour 2022 afin de fleurir encore plus notre belle commune.





Commission des affaires
culturelles, du jumelage
et de la vie associative

Associations et culture, hier et demain

Lors de mon installation à Ailly, il y a 25 ans, le dynamisme associatif de cette petite ville rurale m'a tout de suite interpellée et séduite par sa richesse et sa diversité, aussi m'y suis-je très rapidement investie.

En effet, je suis convaincue que les associations constituent une pièce très importante pour rendre « vivante » une commune et lui éviter ainsi au fil du temps de devenir une cité « dortoir » de banlieue d'un grand centre urbain obligeant, pour une part de la population à de contraignants déplacements pour espérer trouver une activité ou des distractions et pour l'autre d'apprendre à s'en passer....

Il en est de même pour la culture : bibliothèque , école de musique , associations artistiques, animations diverses...sont autant d'atouts.

Sans parler du souffle de la terre, icône de notre territoire, qui nous transmet l'âme et l'histoire de la Picardie.

Ces trésors sont notre patrimoine. Ils sont sources de mixité sociale et intergénérationnel, ils ont un rôle éducatif pour les plus jeunes et nous sortent de notre quotidien pour les moins jeunes ; nous devons les faire vivre et les protéger.

Or, la COVID-19 a mis toute cette énergie en sommeil nous confinant devant nos écrans dans le confort de nos canapés nous repliant ainsi dans un entre-soi, nous faisant perdre le contact avec « les autres ».

Il est grand temps que « le meunier reprenne le chemin du moulin »

Que ce qui a fait la richesse et la particularité de notre ville reprenne sa place.

La nouvelle équipe municipale a soutenu les associations et maintenu une vie événementielle, certes limitée mais toujours présente, pendant cette crise. Aussi, le plus grand souhait qu'elle formule à l'aube de 2022 est celui de la renaissance.

Aujourd'hui, cette équipe compte travailler avec les associations, afin qu'elles puissent reprendre leurs activités et leurs manifestations en pleines mesures.

Par ailleurs une nouvelle programmation culturelle, qui nous l'espérons, ne sera pas suspendue par de nouvelles mesures sanitaires vous sera proposée au fil de l'année .

Cinéma, musique, théâtre, expositions, animations diverses, seront au programme.



La nouvelle saison débutera le **11 décembre 2021**, par le spectacle « les coquetteries de Paris » à la salle des fêtes. Nous vous attendons nombreux pour ouvrir avec un peu d'avance cette nouvelle année

Alors profitons-en sans modération, faisons vivre notre ville, partageons nos passions et découvrons-en d'autres !

Nous comptons sur vous.

*Suivez ces événements sur les réseaux de communication
et d'information de la mairie*



Bilan - Le Marché d'Automne

Le marché d'automne a eu lieu le **31 octobre 2021** au plan d'eau d'Ailly-sur-Noye de 10h00 à 17h00.

50 exposants dont 3 traiteurs étaient présents.

On comptait également 3 associations sur le marché : l'Association des parents élèves pour la vente de crêpes, de bonbons..., les sapeurs-pompiers d'Ailly-sur-Noye pour la buvette et l'Association Music en Stock pour la vente de soupe et de gâteaux au profit du CCAS. Les visiteurs ont aussi pu profiter d'une exposition de voitures anciennes et de camions de pompiers.



Pendant le marché un concours de citrouilles sculptées était organisé et la remise des prix de celui-ci a clôturé le marché.



Un Marché de Noël illuminé

L'illumination du centre ville d'Ailly-sur-Noye par Monsieur le Maire aura lieu le **03 décembre à 18h00**, Place Charles de Gaulle. Cela annoncera le Marché de Noël qui se tiendra **les 04 et 05 décembre 2021**.



Salle des fêtes : Décoration de tables, cadeaux, ...

Place Charles de Gaulle : Marrons chaud, Vins chauds, pains d'épices, ...

Rue du docteur Binant : Huitres, Escargots, Foies gras, Saumon, Vins, ...

Sur la Place Charles de Gaulle seront installés, pour le plaisir des enfants, **une patinoire artificielle** ainsi qu'un manège. Le Père-Noël sera présent dans l'espace **Village de Noël** où il se posera pour les photos avec les enfants.

Le 19 décembre, le Père-Noël, effectuera sa tournée en passant par Ailly-sur-Noye, Berny et Merville pour offrir des chocolats ainsi que des clémentines aux enfants.

La participation à la magie **des illuminations de Noël** est renouvelée par la commune cette année.

Illuminons maisons, fenêtres et balcons, pour faire briller et donner de la magie à Ailly-sur-Noye, tous ensemble !

Participation accessible à tous .



Les logements collectifs

Une politique en matière de logement à construire dans le temps.

Située au Sud d'Amiens, à moins de 20 minutes des grands centres commerciaux, avec un collège et une gare, Ailly-sur-Noye dispose d'une position géographique privilégiée et d'un cadre de vie de qualité qui la rendent très attractive. Elle est, de ce fait, confrontée à une forte demande en logements de tout type (accession la propriété, accession sociale, locatifs, ...) qu'elle n'arrive pas à satisfaire.

Les conséquences du manque de constructions des années antérieures ne sont pas sans répercussions : population qui stagne voire baisse, fermeture de classes, moindres recettes fiscales pour la commune..

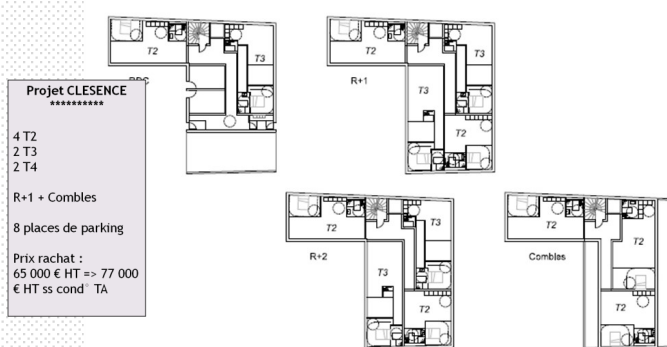
L'aménagement du lotissement dit « du Chauffour » entre les routes de Louvrechy et Chirmont) se voulant un projet de fin de mandat en raison des délais incompressibles liés aux études préalables à sa

réalisation, aux travaux de viabilisation et à la commercialisation, la nouvelle municipalité ne pouvait rester sans agir.

Elle a donc dès le 2^{ème} semestre 2020 sollicité des bailleurs sociaux pour que soit étudiée la faisabilité d'opérations de petits collectifs locatifs **répondant aux besoins des jeunes ménages et à ceux des personnes âgées** sur les deux seuls terrains immédiatement constructibles encore propriété de la commune.

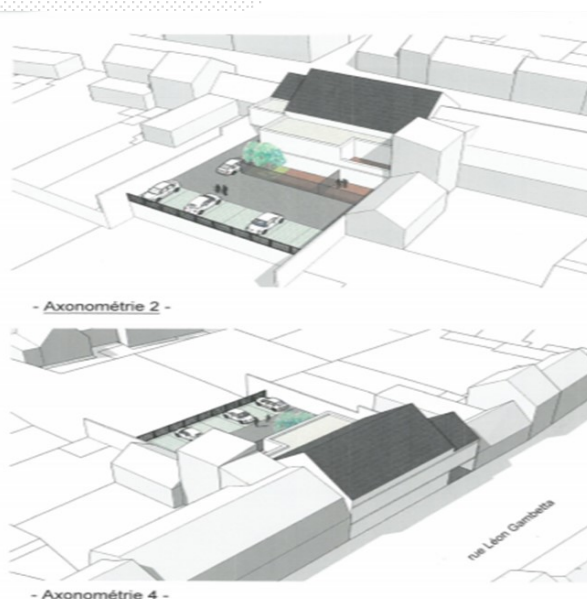
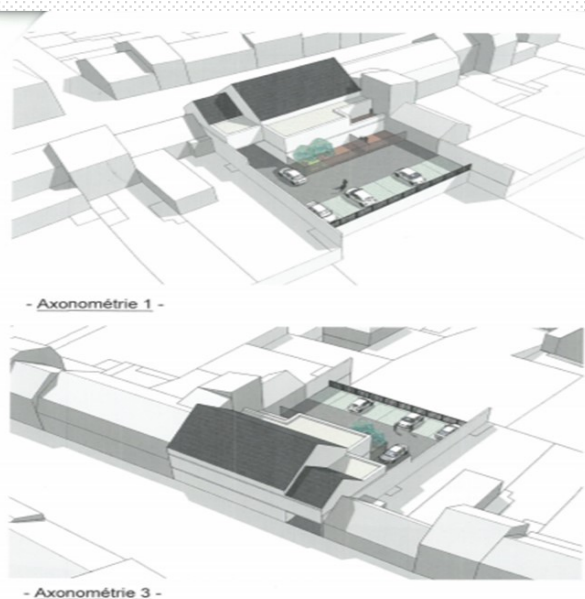
Vos élus ont été entendus. Bientôt, soit en 2022/2023, la commune d'Ailly-sur-Noye disposera d'une quarantaine de logements **collectifs locatifs** supplémentaires répartis entre le site du parking de l'ancienne école des garçons rue Gambetta, **proche du centre ville** et celui du parking de l'ancien Intermarché à l'angle de la route de Chirmont et du chemin de l'Auge à proximité de la gare.

Construction de logements Rue Léon Gambetta:



AILLY/NOYE - Rue Gambetta
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS

FAISA 02





Les logements collectifs (suite)

Projet des logement collectifs rue de Chirmont :



Un projet de travaux ?

Depuis la loi ALUR du 26 mars 2014, l'instruction réglementaire des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) relève des communes ou des communautés de communes couvertes par un document d'urbanisme et non plus par les services de l'Etat. La communauté de communes Avre Luce Noye a fait le choix, dès 2017, de mutualiser l'instruction pour toutes les communes et cela pour une meilleure efficacité. Les communes conservent leur rôle de guichet unique et c'est toujours le Maire qui délivre les autorisations. Aussi, toutes les démarches et dépôts doivent être effectués auprès de la mairie qui enregistre les demandes et les transmet au service instructeur. L'instructeur, quant à lui, s'assure du respect des règles d'urbanisme. Pour Ailly-sur-Noye, les règles sont définies dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Val de Noye approuvé en mars 2020.

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation ?

Pour obtenir des renseignements sur le type d'autorisation nécessaire et sur les formalités pour le dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, il est préférable de :

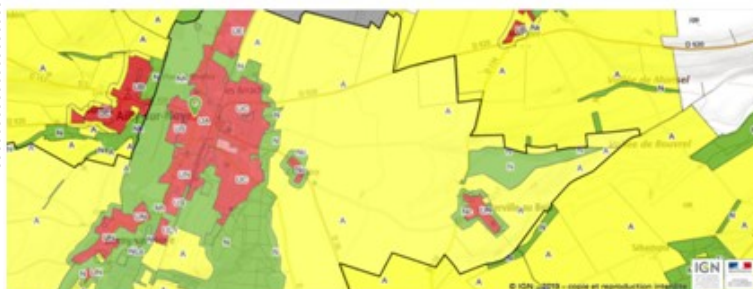
- Contacter la mairie par mail : urbanisme@aillysurnoye.fr ou par téléphone 03 22 41 71 71
- Consulter le site internet de la commune : <https://www.aillysurnoye.fr/vos-demarches/urbanisme/>

Pour télécharger des documents officiels « Cerfa » pour chaque type de demande (PC, DP...) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Pour connaître les règles qui s'appliquent à votre parcelle, pour éditer un plan de localisation et obtenir de nombreuses informations, rendez vous sur le site Geoportail de l'urbanisme

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> . Vous aurez le choix des différentes vues : carte, aérienne ...





Evolutions du site internet

La commune d'Ailly-sur-Noye compte aujourd'hui plus de 50 associations.

Véritables vecteurs d'animations locales, ces dernières sont essentielles à la commune. Pour les aider dans leurs différentes démarches, nous allons mettre en place pour la première fois un portail associatif sur le site internet :

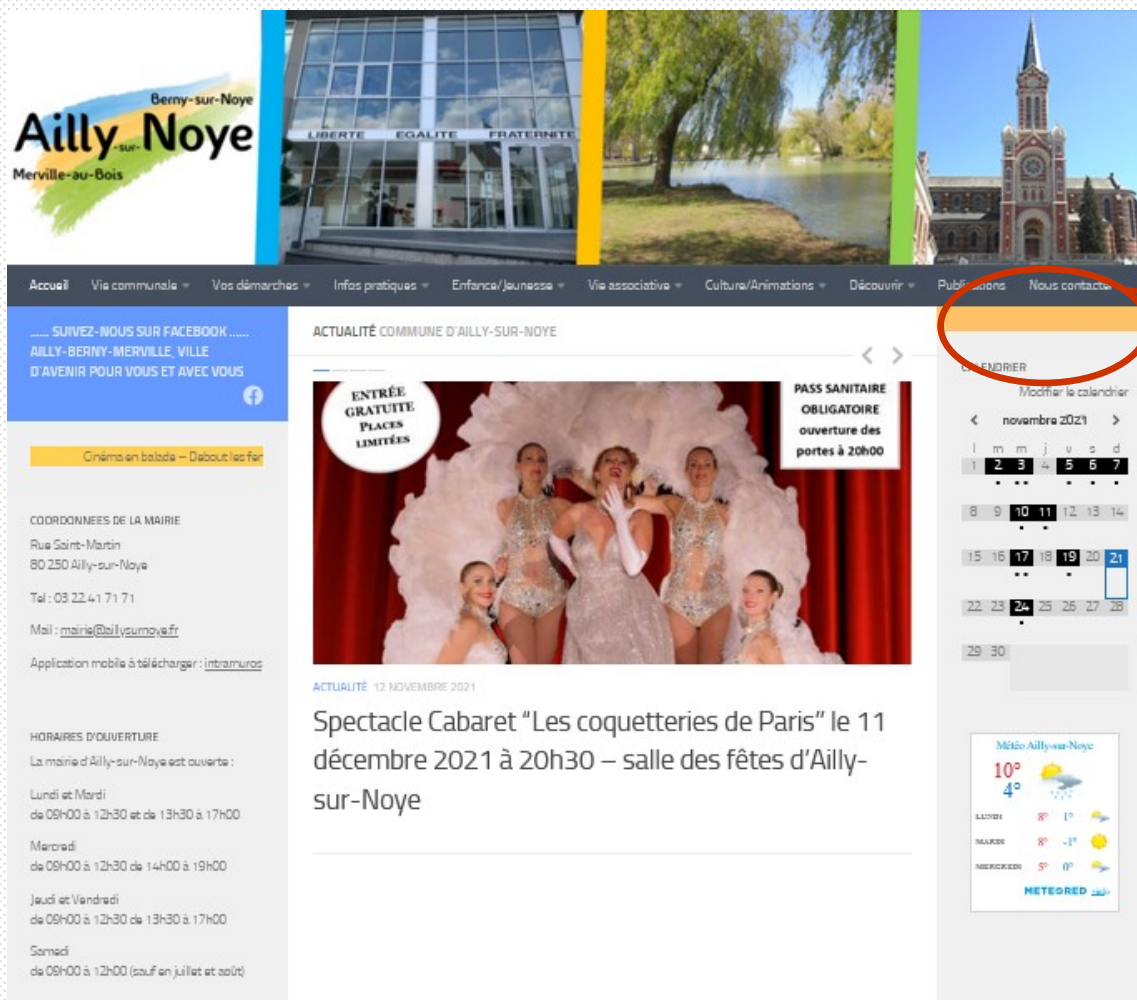
www.aillysurnoye.fr

Ce projet sera présenté le 10 décembre prochain à l'occasion de la réunion des associations, animée par Mme Catherine CATHELY -WANTIEZ, adjointe en charge de la vie associative et Pascale GIRARD, conseillère en charge de la communication.

La Mairie se veut le partenaire privilégié des projets associatifs de la commune. Soucieuse de la situation de chaque association, nous allons créer un espace dédié qui leur permet de bénéficier de davantage de visibilité et qui vise à accompagner les associations dans la transition numérique. Cette plateforme se verra simple d'accès, intuitive et complète et donnera un large éventail de possibilités.

A partir de janvier 2022, sera donc mis en place, un espace dédié aux associations :

- > un annuaire des associations
- > un espace Informations des associations, comprenant :
 - le panneau d'information électronique (un formulaire de demande de parution)
 - l'agenda du site internet (un formulaire Evénements Associations)
- > les documents utiles (le logo de la commune à télécharger par exemple)
- > la fiche de présentation des associations (pour sa mise à jour)



Prochainement :
Espace dédié aux
associations



Commission jeunesse et
Conseil Municipal Jeunes

Conseil Municipal Jeunes

Il n'y a rien de mieux que du concret pour l'éducation à la citoyenneté ! "Je souhaite que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), soit mis en place dès cette année ". C'est sur cette orientation de Monsieur le Maire, et en respect de cette volonté de concertation, que la commission jeunesse s'est emparée de ce dossier.

En effet, qui de plus intéressée que la jeunesse de notre commune, pour les projets les concernant ? Car si le CMJ aura son budget attribué, il sera force de propositions ! Cette instance, déjà instaurée sous la mandature de Mr VERECQUE entre 1995 et 2008 est avant tout "un lieu d'apprentissage de la démocratie, où l'on prend la parole, où l'on écoute et où l'on argumente", toujours selon Pierre DURAND.

Argumentation pleinement partagée par les membres de la commission qui travaillent sur l'organisation de ces élections, si j'en ressors la richesse des débats et des échanges que nous avons, lors de nos séances de travail.

Des partenaires importants : Afin d'associer les acteurs des temps de l'enfant à nos travaux, nous avons accueilli Mme FERTEL, du collège HENRI CLASSEN, Mmes BOUCHER et BERMONT de l'école PIERRE ET MARIE CURIE, et Mr WEBER, du SITE, au sein de la commission. Ces soutiens se révèlent essentiels à la dynamique de ce projet en ce sens où ces partenaires portent l'action au sein même des institutions qui accueillent les jeunes concernés par le CMJ, soit en potentiel candidat ou comme électeur. Cette présence sur le terrain, associée à la dynamique insufflée depuis quelques semaines, est un véritable atout à la réussite de ce projet.

Le CMJ : Composé de 16 membres, divisés en 4 collèges, (CM1/CM2, 6ème/5ème, 4ème/3ème et lycéens, (ou autres mineurs) le conseil se réunira au moins 3 fois pendant son mandat d'une durée de deux ans.

Différentes séances de travail : Une séance d'investiture, des séances plénières et pour finir une séance de clôture du mandat .

Le CMJ aura pour mission de proposer des projets, de réfléchir avec les représentants (élus) adultes de leur faisabilité et de les proposer au conseil municipal de la commune. La méthodologie (recueil des idées de la jeunesse, traitement de celles-ci, gestion de la demande, apport de la proposition au conseil municipal etc...) qui sera adoptée pour leurs missions sera définie par le Conseil des jeunes : Nous tenons à ce que ce CMJ ne soit pas un lieu d'exécution des idées ou des méthodes des "grands", mais bien une entité autonome et libre de ses idées, dans le respect des valeurs de la politique municipale.



Installation du Conseil Municipal des Jeunes—le 26 novembre 2021

Les candidatures étant closes le 9 novembre en dernier délai (pour les 3 derniers collèges), la campagne électorale a débuté officiellement le 10 novembre pour se clore le 18 de ce même mois.

Les candidats : Sont issus des **classes du Cm1 jusqu'au lycée**, sont **mineurs au 20 novembre 2021**, **résident sur la commune d'Ailly-sur-Noye** et sont **répartis en 4 collèges**.

Les électeurs : Sont issus des **classes du CP au lycée**, sont **mineurs au 20 novembre 2021**, **résident sur la commune d'Ailly-sur-Noye**.

Les élections : Chaque élève scolarisé dans la commune est automatiquement inscrit sur la liste électorale, constituée en lien avec le collège et l'école. Les autres potentiels électeurs peuvent s'inscrire en mairie, jusqu'au 18 novembre 2021. Inscription ne veut pas dire participation obligatoire, dans le respect de la démocratie de notre pays et la volonté ou non des parents. Chaque électeur est muni d'une carte électorale, spécifiquement créée pour l'occasion et qui lui a été remise soit à l'école, soit au collège ou lors de son inscription.

La carte électorale pour le CMJ :



LIEU DE VOTE Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye		
NOM - PRÉNOM - ADRESSE DU TITULAIRE		
Signature du Maire Pierre DURAND	Cachet de la Mairie	Signature du titulaire
LIEU DE VOTE Salle des Fêtes d'Ailly-sur-Noye		
NOM - PRÉNOM - ADRESSE DU TITULAIRE		

Elles se sont déroulées en deux temps :

Le vendredi 19 novembre : A la salle des fêtes , pour les élèves de l'école PIERRE ET MARIE CURIE et au collège, pour les élèves de cette institution.

Le samedi 20 novembre : A la salle des fêtes pour tous. Le dépouillement a été réalisé à l'issue de ces deux jours de vote, le samedi 20 novembre qui se voit être " la journée internationale des droits de l'enfant ".

Dans un souci d'apprentissage de la démocratie, nous tenons à ce que les enfants de la commune, candidats ou non, puissent participer à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement de ces premières élections du CMJ de notre mandat. Si ce projet de CMJ paraît ambitieux et intéressant, gageons que les jeunes qui vont s'y investir sont sources de propositions pour l'évolution, l'embellissement et la dynamique de leur commune.

Les programmes des candidats sont ambitieux et porteurs d'actions dans les domaines du développement durable, de la propreté de la commune, du soutien au plus démunis, des loisirs, des équipements et des actions intergénérationnelles.

Conseil Municipal des Jeunes ont été élus le samedi 20 novembre 2021 :

Mathilde Patrice (Lycéenne)
Marion Patrice (Lycéenne)
Medhi Boutry (Lycéen)
Elise Dubois (Collégienne)
Jules PORET (Collégien)
Valentin Pillon (Collégien)
Nathan Bissac (Elève de primaire)
Charline Pavie (Elève de primaire)
Delaire Elyo (Elève de primaire)
Gosselin Nolhan (Elève de primaire)

Il est donc composé de 10 membres, suite aux candidatures reçues dans les différents collèges.

La séance d'installation de ce Conseil Municipal des Jeunes, ouverte au public s'est déroulée le vendredi 26 novembre à la salle des fêtes à 20h30.

L'Agenda de nos prochains rendez-vous !



du 02/12
au 23/12

Participation aux illuminations de Noël

Illuminons maisons, fenêtres et balcons

Participation ouverte à tous sans inscription préalable



du 04/12
au 05/12

Marché de Noël

À Ailly-sur-Noye **de 10h00 à 18h00**

3 sites autour de la Mairie - **Pass sanitaire obligatoire**



11/12

Spectacle « Les coquetteries de Paris » - Soirée cabaret

Salle des fêtes - Mairie d'Ailly-sur-Noye **à 20h30** - **Pass sanitaire obligatoire**

Ouverture des portes à **20h00**



17/12

Spectacle pour enfants « Le Grand Tour du Monde du Petit Matelot » -

Salle des fêtes - Mairie d'Ailly-sur-Noye **à 20h30** - **Dans le respect des gestes barrières**

9h45 pour les maternelles et les CP et 10h45 pour les élémentaires du Ce1 au Cm2



Janvier

Les vœux de Monsieur le Maire

Informations à venir



du 01/02
au 05/02

Semaine du nouvel an chinois

Organisée par l'association Taichi Val de Noye



13/02

Bal de la Saint Valentin

Organisé par « Music en Stock »



20/03

Le marché du Terroir

Organisé par la commune



10/04

Elections présidentielles 2022



17/04

Chasse aux œufs de Pâques

Organisée par la commune



24/04

Elections présidentielles 2022



Cérémonie du souvenir aux déportés

Agenda des expositions à la Bibliothèque Municipale

du 4 décembre au 8 janvier 2022 : Exposition de dessins « lexy shadow et lorelyne »

du 10 janvier au 22 janvier 2022 : Exposition de toiles « Abstraites » par Philippe Soissons

du 24 janvier au 5 février 2022 : Exposition sur la culture chinoise

du 7 février au 19 février 2022 : Exposition Saint valentin « vive l'amour »

du 21 février au 5 mars 2022 : Spécial mardi gras « les masques de Venise »

du 7 mars au 19 mars 2022 : Insolite « les marques pages »





Naissances :

Lily **PALLEC** le 10 septembre 2021
Aubin **BOYARD** le 13 septembre 2021
Malo **DEGORRE** le 17 septembre 2021
Paul **BLEJWAS** le 29 septembre 2021
Gabin **HERBERT** le 07 octobre 2021
Lyam **BOUILLON** le 06 novembre 2021

Baptêmes civils :

Léonie **DEBOVES LALOUETTE** le 16 octobre 2021

Mariages :

Bertrand **KANCLERZ-DELHOMEL** et Isabelle **LIGNON** le 17 juillet 2021

Pactes civils de solidarité (Pacs):

DERIQUEHEM Gaëtan et CAZIER Justine le 29 septembre 2021
GERBERT Steeve et BRUYEZ Alison le 02 octobre 2021

Décès :

ROGER Marcelle née **FREJEAN** le 11 septembre 2021 à 79 ans
SELLIER Marc le 24 septembre 2021 à 74 ans
YGOUT Michel le 9 octobre 2021 à 89 ans
POUSSIN Pierrette née **FICQUET** le 13 octobre 2021 à 90 ans
PARMENTIER Jeannine née **LEFEBVRE** le 23 octobre 2021 à 87 ans
RAPHANAUD Josette née **CHANCEREL** le 10 novembre 2021 à 83 ans
DELABOST Colette née **CARON** le 13 novembre 2021 à 84 ans



Ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)

Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr

Urgence Week-End - Jours Fériés

et lorsque les services de la Mairie sont fermés en semaine
Le numéro à appeler est le suivant : 06 19 13 11 94